



Fédération S.E.P.A.N.S.O. LANDES

Société pour l'Etude, la Protection et l'Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest (Landes)
1581 route de Cazordite, 40300 CAGNOTTE

De la Nature et des Hommes



www.sepanso40.fr

Cagnotte, le 6 mai 2017

Monsieur le Préfet des Landes
s/c de Monsieur le Secrétaire général
24 rue Victor Hugo
40021 MONT DE MARSAN

Transmission électronique

Objet : Commune de Mazerolles

Monsieur le Préfet,

Lors d'une conversation avec un représentant de la Communauté d'Agglomération du Marsan, nous avons noté qu'un poste de relèvement serait implanté au droit du Midou sur la commune de Mazerolles.

La lecture des documents d'urbanisme en vigueur à ce jour font état qu'au droit de cette rivière les terrains sont classés en ZNIEFF type 2 et en Natura 2000 au titre de la Directive Habitats. Toute construction y est donc interdite.

Nous ne pouvons accepter une construction dans ce secteur même si ce terrain est en cours d'achat par l'Agglomération du Marsan dans cette perspective.

De plus, à proximité se trouvent des vestiges a priori gallo-romains, plus particulièrement un ouvrage de franchissement du Midou (il existe encore des pieux de fondation de cet ouvrage) et un artefact provenant d'une occupation humaine très ancienne.

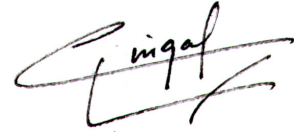
Comme il avait déjà été mentionné auprès de la DRAC, en amont du lac de géothermie nous avons noté la présence de sources et d'un calvaire qui proviendrait aussi d'une occupation humaine ancienne (ce terrain ayant été l'emplacement de l'ancienne chapelle de BAUSSIET).

La SEPANSO vous demande d'arrêter ce chantier et de faire engager des études complémentaires sur ces sites. Elle interviendra pour vérifier le dépôt du permis de construire du poste.

La SEPANSO surveillera le respect de la réglementation sur les coupes et abattages de ces différentes parcelles et le maintien du chemin de halage au droit du Midou.

Ces terrains, qui sont des zones humides, sont des espaces à fort enjeux écologiques. Permettez-nous de rappeler que la France a pris un engagement en signant et ratifiant la convention de Ramsar relative aux zones humides.

Je vous remercie pour l'attention que vous accorderez à notre courrier et vous prie d'agréer, l'expression de notre considération distinguée.



Georges CINGAL
Président Fédération SEPANSO Landes
1581 route de Cazordite - 40300 Cagnote
+33 5 58 73 14 53
georges.cingal@wanadoo.fr

Copie :

- Maire de Mazerolles
- Préfet de Région – Esplanade Charles de Gaulle – 33077 Bordeaux Cédex
- DREAL Nouvelle Aquitaine – 15 rue Arthur Blanc – CS 60539 – 86020 Poitiers Cédex
- Directeur DRAC Nouvelle Aquitaine – 54 rue Magendie – CS 41229 - 33074 Bordeaux Cédex